



Document de référence

GUIDE POUR L'ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AGRANDISSEMENT D'ÉCOLE

FORMATION GÉNÉRALE

**Direction générale du financement et de l'équipement
Direction de l'équipement scolaire**

Septembre 2003

INTRODUCTION

Ce formulaire permet de calculer le coût de l'investissement nécessaire pour réaliser un projet d'immobilisations. Il permet aussi d'identifier les sources de financement qui en permettront sa réalisation.

Les renseignements sont présentés dans l'ordre suivant :

- A. COÛT DE LA SUPERFICIE À CONSTRUIRE
- B. TRANSFORMATION DU BÂTIMENT EXISTANT
- C. CONDITIONS SPÉCIALES
- D. ÉQUIPEMENT INTÉGRÉ
- E. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
- F. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE
- G. COÛT DES TRAVAUX
- H. HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS DIVERS
- I. FONDS DE BIBLIOTHÈQUE
- J. DIVERS
- K. CONTINGENCES
- L. MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE
- M. INTÉGRATION DES ARTS
- N. AUTRES TRAVAUX
- O. TERRAIN ET FRAIS CONNEXES

COÛT ESTIMÉ DU PROJET

- Annexe 1.1* Coûts unitaires de construction au 1^{er} avril 2003
- Annexe 1.2* Facteurs de correction applicables aux coûts de construction en rapport avec la localisation du projet
- Annexe 1.3* Échelle d'envergure du projet
- Annexe 1.4* Ventilation du coût unitaire de construction

- Annexe 2* Conditions spéciales

- Annexe 3* Fonds de bibliothèque — Écoles primaires et secondaires

- Annexe 4* Calcul des superficies requises pour les terrains — Écoles primaires, primaires-secondaires et secondaires

A. COÛT DE LA SUPERFICIE À CONSTRUIRE

Le coût de la superficie à construire est établi en fonction des coûts unitaires, du taux d'indexation, du facteur de localisation ainsi que de l'envergure du projet.

À partir du programme technique, il faut regrouper les superficies allouées selon les catégories de locaux décrites ci-dessous :

- CLASSES-LABORATOIRES : Science et technologie, arts plastiques, musique et informatique.
- ÉDUCATION PHYSIQUE : Gymnase et services.
- ATELIERS LÉGERS : Autres superficies telles que salles de classe, locaux administratifs et de service, aires de circulation, murs et cloisons, salle de mécanique et d'électricité.

Pour obtenir le coût de la superficie à construire au 1^{er} avril 2003, il suffit de multiplier les superficies de chacune des catégories de locaux par leur coût unitaire et d'en faire la somme (annexe 1.1).

EXEMPLE

**Superficie à construire de 1 810 m²
Coûts unitaires de construction au 1^{er} avril 2003**

Laboratoires	450 m ²	X	965 \$	=	434 250 \$
Éducation physique	560 m ²	X	1 046 \$	=	585 760 \$
Ateliers légers, autres	800 m ²	X	920 \$	=	<u>736 000 \$</u>
Coût de la superficie à construire au 1^{er} avril 2003				=	1 756 010 \$

COÛT DE CONSTRUCTION INDEXÉ

Le coût de la superficie à construire au 1^{er} avril est par la suite majoré du taux d'indexation établi annuellement à partir de l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels (*Statistiques Canada*, catalogue 62-007).

Calcul du facteur d'indexation

- Taux annuel d'indexation : 2,4 %
- Date d'ouverture des soumissions : 2004-12-01
- Période : 20 mois (du 2003-04-01 au 2004-12-01)
- Taux effectif d'indexation : 4,08 %

$$(1 + 2,40\% / 12 \text{ mois})^{20} - 1 = 4,08\%$$

Un facteur de localisation est appliqué au coût de construction en fonction de la région où le projet sera réalisé. Ce facteur est multiplié par le taux effectif d'indexation et il sera utilisé dans le budget pour tous les calculs d'indexation (annexe 1.2).

EXEMPLE

Calcul du facteur d'indexation

Bas Saint-Laurent	=	1,05				
Taux effectif d'indexation	=	4,08 % + 1 = 104,08 %	X	1,05		
Facteur d'indexation	=	1,0928				
Coût de construction indexé	=	1 756 010 \$	X	109,28 %	=	1 918 968 \$

Coût de construction indexé

A

1 918 968 \$

COÛT DE CONSTRUCTION INDEXÉ, RÉAJUSTÉ EN FONCTION DE L'AMPLEUR DU PROJET

Le coût de la superficie à construire indexé doit être réajusté à partir de l'échelle illustrée à l'annexe 1.3. Il y a une augmentation du coût lorsque le projet est de moins de 5 501 m² et une diminution lorsque le projet est de plus de 6 000 m².

EXEMPLE

A	1 918 968 \$	X	106 %	=	2 034 106 \$
----------	---------------------	---	-------	---	--------------

Coût de construction réajusté

A1

2 034 106 \$

B. TRANSFORMATION DU BÂTIMENT EXISTANT

Si plusieurs types de locaux doivent être réaménagés, il est préférable de calculer séparément le coût de transformation pour chacun d'eux tout en tenant compte de l'ampleur des travaux qui devront y être réalisés.

À partir du tableau illustrant la répartition du coût unitaire de construction entre les composantes du bâtiment (annexe 1.4), il faut établir les pourcentages à retenir pour les différentes spécialités (architecture, structure, génie civil, mécanique et électricité) selon les travaux à réaliser. Le pourcentage total obtenu est multiplié par le coût unitaire de construction indexé et détermine ainsi le coût au mètre carré qui pourra être appliqué pour la superficie à réaménager.

Il est possible également de déterminer le coût au mètre carré du réaménagement en utilisant les pourcentages suggérés ci-dessous. Par exemple, le coût au mètre carré pour un réaménagement mineur devrait se situer entre 20 p. 100 et 30 p. 100 du coût unitaire de construction.

TYPES DE LOCAUX	COÛT/m ² DE LA SUPERFICIE À RÉAMÉNAGER					
	Réaménagement mineur		Réaménagement moyen		Réaménagement majeur	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Ateliers légers, laboratoires et éducation physique	20 %	30 %	31 %	45 %	46 %	60 %

Voici quelques éléments à considérer pour déterminer l'ampleur du réaménagement :

- **Réaménagement mineur** : Déplacement de quelques murs (ragréage), travaux pour rendre conformes les issues, corrections mineures aux systèmes mécaniques et électriques.
- **Réaménagement majeur** : Modifications importantes en architecture, modifications à la structure, changement important de vocation du local, réfection ou ajout aux systèmes mécaniques et changement de l'entrée électrique.

EXEMPLE

Laboratoires d'une superficie de 400 m² à réaménager *Pourcentage estimé : 55 %*

Le coût unitaire de construction est majoré du facteur d'indexation :

$$\text{Laboratoires : } 965 \$ \times 109,28 \% = 1\,055 \$$$

Le coût du réaménagement est obtenu en multipliant le coût précédent par le pourcentage estimé pour le réaménagement et par la superficie à réaménager :

$$\text{Laboratoires : } 1\,055 \$ \times 55,0 \% = 580 \$$$

$$\text{Laboratoires : } 580 \$ \times 400 \text{ m}^2 = 232\,000 \$$$

Il est possible d'ajouter à ce coût les travaux de démolition, les travaux pour l'ajout d'un corridor, etc.

B

232 000 \$

C. CONDITIONS SPÉCIALES

Ce poste permet de tenir compte d'éléments exceptionnels liés au terrain (exemple : pieux, fosse septique, etc.) (voir annexe 2).

C

\$

D. ÉQUIPEMENT INTÉGRÉ

Il s'agit de l'équipement fixé en permanence au bâtiment et qui doit être fourni par l'entrepreneur tel que les comptoirs, les éviers, les tableaux d'affichage et d'écriture, etc. Lors d'une construction ou d'un agrandissement, le montant à réserver varie selon le type d'école :

- École primaire : 9,0 %
- École primaire-secondaire : 10,0 %
- École secondaire : 12,0 %

EXEMPLES

Nouvelle construction

$$\boxed{A} \quad \boxed{1\,918\,968 \$} \quad \times 12,0 \% \quad = \quad 230\,276 \$$$

Dans le cas d'un réaménagement majeur, le calcul à effectuer est le même que celui pour une nouvelle construction.

Réaménagement majeur de 400 m² (laboratoires)

$$965 \$ \times 109,28 \% \times 400 \text{ m}^2 \times 12,0 \% \quad = \quad 50\,618 \$$$

Dans le cas d'un réaménagement mineur, il faut évaluer le montant à retenir.

$$\boxed{D} \quad \boxed{280\,894 \$}$$

E. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Ce sont les travaux de terrassement, pelouse, trottoir et pavage requis lors d'une construction ou d'un agrandissement. Ils représentent 4 % du coût de construction indexé.

EXEMPLE

$$\boxed{A} \quad \boxed{1\,918\,968 \$} \quad \times 4,0 \% \quad = \quad 76\,759 \$$$

$$\boxed{E} \quad \boxed{76\,759 \$}$$

F. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Cet élément du budget permet l'aménagement de jeux extérieurs dans la cour d'école. Il est cependant réservé aux cas de construction ou d'agrandissement lorsqu'il y a augmentation de la capacité d'accueil.

- Construction :**
- École primaire ou primaire-secondaire (moins de 150 élèves au secondaire)
 $3 \times [15\,000 \$ + (20 \$ \times \text{nombre total d'élèves})]$
 - École secondaire ou primaire-secondaire (150 élèves et plus au secondaire)
 $3 \times [15\,000 \$ + (20 \$ \times \text{nombre total d'élèves})]$

Lors d'un agrandissement, on ne tient compte que des élèves ajoutés.

EXEMPLE

Capacité d'accueil avant l'agrandissement (secondaire)	=	200 élèves
Effectif scolaire ajouté	=	150 élèves
Nouvelle capacité d'accueil	=	350 élèves
$3 \times [50\,000 \$ + (20 \$ \times 350 \text{ élèves})]$	=	171\,000 \$
$171\,000 \$ / 350 \text{ élèves} \times 150 \text{ élèves}$	=	73\,286 \$

F **73 286 \$**

G. COÛT DES TRAVAUX

A1 + **B** + **C** + **D** + **E** + **F** **G** **2 697 045 \$**

H. HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS DIVERS

Le calcul détaillé des honoraires professionnels fait référence aux décrets pour tarifs d'honoraires professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et des architectes.

Méthode rapide de calcul des honoraires et des frais divers qui y sont reliés :

Appliquer un pourcentage au coût des travaux « G ».

Primaire			Secondaire		
1,0 M\$ et moins	X	15,0 %	1,5 M\$ et moins	X	15,0 %
1,1 M\$ à 1,5 M\$	X	14,0 %	1,6 M\$ à 2,0 M\$	X	13,0 %
1,6 M\$ à 2,5 M\$	X	13,0 %	2,1 M\$ à 3,0 M\$	X	12,0 %
2,6 M\$ à 3,2 M\$	X	12,0 %	3,1 M\$ à 9,0 M\$	X	11,0 %
3,3 M\$ à 5,0 M\$	X	11,0 %	9,1 M\$ et plus	X	10,0 %
5,1 M\$ et plus	X	10,0 %			

Frais divers reliés aux honoraires professionnels

• Études et relevés (dans le cas d'un réaménagement)	10 000 \$
• Frais de déplacement (trois bureaux de professionnels)	3 000 \$
• Frais d'impression des plans et devis	3 000 \$ à 7 000 \$
• Étude des sols	5 000 \$ à 10 000 \$
• Contrôle du béton et de la compaction des sols	10 000 \$ à 15 000 \$
• Surveillance de chantier	20 000 \$
• Études spécialisées (nouvelle construction au primaire)	20 000 \$
• Études spécialisées (nouvelle construction au secondaire)	40 000 \$

EXEMPLE

$$\boxed{G} \quad \boxed{2\,697\,045 \$} \quad X \quad 12,0 \% \quad = \quad 323\,645 \$$$

$$\boxed{H} \quad \boxed{323\,645 \$}$$

I. FONDS DE BIBLIOTHÈQUE

Dans le cas d'une nouvelle construction, le fonds de documentation est alloué en fonction du nombre total d'élèves. Dans le cas d'un agrandissement, le montant à retenir est basé sur le nombre d'élèves ajoutés (annexe 3).

EXEMPLE

$$136\,870 \$/350 \text{ élèves} \quad X \quad 150 \text{ élèves} \quad = \quad 58\,659 \$$$

$$\boxed{I} \quad \boxed{58\,659 \$}$$

J. DIVERS

Ce sont les dépenses reliées à la réalisation d'un projet. Les montants varient selon l'ampleur de celui-ci.

• Appel d'offres	500 \$ à 6 000 \$	=	6 000 \$
• Raccordement téléphonique	500 \$ à 3 000 \$	=	2 000 \$
• Raccordement électrique	1 000 \$ à 10 000 \$	=	5 000 \$
• Permis de construction	2,50 \$ / 1 000 \$ de « G »	=	6 743 \$

J **19 743 \$**

K. CONTINGENCES

Cette provision sert à défrayer le coût des travaux et des honoraires professionnels relatifs à des changements demandés par le propriétaire en cours de réalisation des travaux. Elle représente de 1,5 % à 3 % du coût des travaux.

• Construction	=	1,5 %
• Agrandissement	=	2,0 %
• Agrandissement et réaménagement	=	3,0 %

EXEMPLE

G 2 697 045 \$	X 2,0 %	=	53 941 \$
------------------------------	---------	---	-----------

K **53 941 \$**

L. MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE (MAO)

Il s'agit de l'équipement mobile tel que les bureaux, les chaises, l'outillage, etc. Le montant à réserver varie selon le type de projet à réaliser. Il s'agit d'un pourcentage du coût de construction indexé.

• Construction ou agrandissement	Primaire	=	10,0 %
• Construction ou agrandissement	Primaire-secondaire	=	12,0 %
• Construction ou agrandissement	Secondaire	=	13,0 %
• Récupération de MAO	À déterminer	=	0,0 %

A 1 918 968 \$	X 13,0 %	=	249 466 \$
------------------------------	----------	---	------------

L **249 466 \$**

M. INTÉGRATION DES ARTS (œuvre d'art et services)

Pour les projets de construction ou d'agrandissement, un montant doit être prévu pour l'intégration des arts conformément au *Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*.

Méthode de calcul rapide :

Appliquer un pourcentage au coût estimé des travaux :

Coût des travaux « **G** » - Coût de transformation du bâtiment « **B** » = Coût estimé des travaux.

Lors de l'achat d'un édifice et de son réaménagement, il faut réserver un montant car le Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement s'applique de la même façon que pour une nouvelle construction.

Coût estimé des travaux					
3,4 M\$ et moins	X	1,80 %	6,1 M\$ à 7,0 M\$	X	1,45 %
3,5 M\$ à 5,0 M\$	X	1,70 %	7,1 M\$ à 8,4 M\$	X	1,40 %
5,1 M\$ à 6,0 M\$	X	1,60 %	8,5 M\$ et plus	X	1,20 %

EXEMPLE

G 2 697 045 \$ - **B** 232 000 \$ X 1,8 % = 44 371 \$

M 44 371 \$

N. AUTRES TRAVAUX

Travaux particuliers exigés pour le projet et qui ne peuvent être inclus dans les éléments précédents.

N \$

O. TERRAIN ET FRAIS CONNEXES

Identifier le montant à retenir pour le terrain (annexe 4).

Frais connexes à retenir lors d'une construction : 10 000 \$

Frais connexes à retenir lors d'un agrandissement : 8 000 \$

Terrain **O** \$

Frais connexes **O** 8 000 \$

COÛT ESTIMÉ DU PROJET

Le coût des travaux **G** + les éléments **H** à **O** = **3 454 870 \$**

Le Ministère tient compte d'un remboursement partiel des taxes en vigueur équivalent à 4,5 % du coût estimé du projet.

EXEMPLE

Calcul du remboursement partiel des taxes

3 454 870 \$ X 4,5 % = **155 469 \$**

Les autres sources de financement qui peuvent également réduire le coût de l'allocation du Ministère sont :

EXEMPLE

Ministère de l'Éducation (ajout d'espace)	3 099 401 \$
Commission scolaire	200 000 \$
Municipalité	
Autre source	
Remboursement partiel des taxes	<u>155 469 \$</u>
Coût total	3 454 870 \$

ANNEXE 1.1

COÛTS UNITAIRES DE CONSTRUCTION AU 1^{ER} AVRIL 2003
Formation générale

ATELIER LÉGER	965 \$
LABORATOIRE	1 046 \$
ÉDUCATION PHYSIQUE	920 \$

Taux d'indexation = 2,4 %

ANNEXE 1.2

FACTEURS DE CORRECTION APPLICABLES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION
EN RAPPORT AVEC LA LOCALISATION DU PROJET
Formation générale

ZONE	RÉGION	SOUS-RÉGION	FACTEUR
A	MONTRÉAL	Granby	1,00
A	MONTRÉAL	Saint-Jean	1,00
A	MONTRÉAL	Saint-Hyacinthe	1,00
A	MONTRÉAL	Richelieu	1,00
A	MONTRÉAL	Beauharnois	1,00
A	MONTRÉAL	Agglomération montréalaise	1,00
A	MONTRÉAL	Terrebonne	1,00
A	MONTRÉAL	Joliette	1,00
A	QUÉBEC	Agglomération québécoise	1,00
A	QUÉBEC	Portneuf	1,00
A	QUÉBEC	Charlevoix	1,00
A	QUÉBEC	Sud du Québec	1,00
A	QUÉBEC	Chaudière	1,00
A	CANTONS DE L'EST	Cantons de l'est	1,00
A	TROIS-RIVIÈRES	Bois-Francis	1,00
A	TROIS-RIVIÈRES	Mauricie	1,00
B	SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	Roberval	1,05
B	SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	Chicoutimi	1,05
B	BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE	Rivière-du-Loup	1,05
B	BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE	Rimouski	1,05
C	BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE	Sainte-Anne-des-Monts	1,10
C	BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE	Gaspé	1,10
C	BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE	Bonaventure	1,10
D	OUTAOUAIS	Hull	1,12
D	OUTAOUAIS	Labelle	1,12
E	NORD-OUEST	Rouyn-Noranda	1,15
E	NORD-OUEST	Abitibi	1,15
F	CÔTE-NORD	Mingan (autre que Basse Côte-Nord et Havre Saint-Pierre)	1,25
F	CÔTE-NORD	Saguenay	1,25
G	CÔTE-NORD	Mingan (Havre Saint-Pierre)	1,60
G	ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Îles-de-la-Madeleine	1,60
H	CÔTE-NORD	Mingan (Basse Côte-Nord)	2,00
I	CS CRIE	CS Crie	Variable
I	CS KATIVIK	CS Kativik	Variable

ANNEXE 1.3

ÉCHELLE D'ENVERGURE DU PROJET
Formation générale

Mètres carrés à construire	Ajustement du coût
500 m ² et moins	+ 8,0 %
501 m ² à 1 000 m ²	+ 7,5 %
1 001 m ² à 1 500 m ²	+ 7,0 %
1 501 m ² à 2 000 m ²	+ 6,0 %
2 001 m ² à 2 500 m ²	+ 5,0 %
2 501 m ² à 3 000 m ²	+ 4,0 %
3 001 m ² à 3 500 m ²	+ 3,0 %
3 501 m ² à 4 500 m ²	+ 2,0 %
4 501 m ² à 5 501 m ²	+ 1,0 %
5 501 m² à 6 000 m²	0,0 %
6 001 m ² à 6 500 m ²	- 1,0 %
6 501 m ² à 7 000 m ²	- 1,5 %
7 001 m ² à 7 500 m ²	- 2,0 %
7 501 m ² à 8 000 m ²	- 2,5 %
8 001 m ² à 8 500 m ²	- 3,0 %
8 501 m ² à 9 000 m ²	- 3,5 %
9 001 m ² à 10 000 m ²	- 4,0 %
10 001 m ² et plus	- 5,0 %

ANNEXE 1.4

VENTILATION DU COÛT UNITAIRE DE CONSTRUCTION
Formation générale

Lorsque le système de chauffage du bâtiment est à l'électricité, il faut inscrire 6,20 % à la rubrique « Chauffage électrique — Construction ».

Répartition du coût unitaire	Construction	Réaménagement Entrer le % à retenir
STRUCTURE		
Excavation, remblayage	2,50 %	0,00
Fondations	5,50 %	0,00
Charpente	17,00 %	0,00
Sous-total	25,00 %	0,00
ENVELOPPE EXTÉRIEURE		
Toiture	5,00 %	0,00
Murs extérieurs	11,50 %	0,00
Portes et fenêtres	4,50 %	0,00
Sous-total	21,00 %	0,00
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR		
Cloisonnement	12,50 %	0,00
Recouvrements de plafond	3,20 %	0,00
Recouvrements de sol de gymnase	1,00 %	0,00
Autres recouvrements	3,30 %	0,00
Escaliers, rampes, ascenseurs	2,00 %	0,00
Sous-total	22,00 %	0,00
MÉCANIQUE		
Chauffage (eau chaude)	5,50 %	0,00
Plomberie	4,70 %	0,00
Ventilation des classes	4,70 %	0,00
Ventilation des autres locaux	3,10 %	0,00
Climatisation	1,00 %	0,00
Contrôles	2,00 %	0,00
Protection-incendie	1,00 %	0,00
Sous-total	22,00 %	0,00
ÉLECTRICITÉ		
Chauffage électrique	0,10 %	0,00
Entrée électrique	0,80 %	0,00
Distribution	2,70 %	0,00
Éclairage intérieur et extérieur	4,30 %	0,00
Intercommunication, téléphonie	1,20 %	0,00
Alarme-incendie et intrusion	0,90 %	0,00
Sous-total	10,00 %	0,00
TOTAL	100,00 %	0,00

CONDITIONS SPÉCIALES

Les conditions spéciales font référence à des problèmes liés aux conditions du sol (surcharge, pieux, roc, fondations spéciales) et à l'absence de services d'aqueduc ou d'égouts adéquats.

CONSTRUCTION SUR PIEUX

Pour évaluer le coût des conditions spéciales liées à une construction sur pieux, il faut :

- Déterminer la superficie au sol du bâtiment
Superficie totale du bâtiment X 60 %
- Déterminer le nombre de pieux
Un pieu/40 m² de superficie au sol
- Déterminer le coût des pieux
25 \$ du pied linéaire (profondeur du pieu) auquel il faut ajouter 300 \$ par tête de pieu

Il est important de vérifier avec la municipalité la profondeur requise pour les pieux, elle peut varier de 45 à 70 pieds.

Exemple : école de 4 000 m²

Superficie au sol de l'école	4 000 m ²	X	60,0 %	=	2 400 m ²
Nombre de pieux requis	2 400 m ²	/	40 m ²	=	60 pieux
Calcul du coût du premier pied linéaire	60 pieux	X	25 \$	=	1 500 \$
Calcul des autres pieds linéaires	1 500 \$	X	50 pieds	=	75 000 \$
Calcul du coût des têtes de pieux	60 pieux	X	300 \$	=	18 000 \$

Total	75 000 \$	+	18 000 \$	=	93 000 \$
--------------	------------------	----------	------------------	----------	------------------

Selon les conditions du sol, d'autres éléments peuvent s'ajouter au coût des pieux.

FOSSE SEPTIQUE

Le coût d'installation d'une fosse septique et du champ d'épuration est moins élevé lors d'une nouvelle construction à moins de contraintes majeures sur le terrain (faible degré d'absorption du sol, dénivellations importantes du terrain, etc.).

- Coût moyen au primaire, lors d'une nouvelle construction : 65 000 \$
- Coût moyen au secondaire, lors d'une nouvelle construction : 90 000 \$

Lors de l'agrandissement d'une fosse septique existante, des travaux supplémentaires peuvent s'ajouter au coût d'installation, soit l'enlèvement et l'enfouissement de la vieille fosse s'il y a lieu, le pompage de la fosse existante, l'incinération de la terre s'il y a contamination du sol, nouvelle terre de remplissage et modifications au champ d'épuration.

FONDS DE BIBLIOTHÈQUE — ÉCOLES PRIMAIRES

Élèves Éducation préscolaire et primaire	Per capita additionnel	Coût total 2003-2004	Coût par élève
1 à 250		58 730 \$	235 \$
251 à 300	89,60 \$	63 210 \$	211 \$
301 à 350	89,60 \$	67 690 \$	193 \$
351 à 400	89,60 \$	72 160 \$	180 \$
401 à 450	89,60 \$	76 640 \$	170 \$
451 à 500	89,60 \$	81 120 \$	162 \$
501 à 550	63,80 \$	84 300 \$	153 \$
551 à 600	63,80 \$	87 490 \$	146 \$
601 à 650	63,80 \$	90 680 \$	140 \$
651 à 700	63,80 \$	93 870 \$	134 \$
701 à 750	63,80 \$	97 060 \$	129 \$
751 à 800	63,80 \$	100 250 \$	125 \$
801 à 850	63,80 \$	103 440 \$	122 \$
851 à 900	63,80 \$	106 630 \$	118 \$
901 à 950	63,80 \$	109 810 \$	116 \$
951 et plus	56,55 \$	109 810 \$ + 56,55 par élève à partir du 951 ^e élève	

FONDS DE BIBLIOTHÈQUE — ÉCOLES SECONDAIRES

Élèves Secondaire	Per capita additionnel	Coût total 2003-2004	Coût par élève
1 à 250		118 630 \$	475 \$
251 à 300	182,40 \$	127 750 \$	426 \$
301 à 350	182,40 \$	136 870 \$	391 \$
351 à 400	182,40 \$	145 980 \$	365 \$
401 à 450	182,40 \$	155 100 \$	345 \$
451 à 500	182,40 \$	164 210 \$	328 \$
501 à 550	182,40 \$	173 330 \$	315 \$
551 à 600	45,40 \$	175 600 \$	293 \$
601 à 650	45,40 \$	177 870 \$	274 \$
651 à 700	45,40 \$	180 140 \$	257 \$
701 à 750	45,40 \$	182 410 \$	243 \$
751 à 800	45,40 \$	184 680 \$	231 \$
801 à 850	45,40 \$	186 940 \$	220 \$
851 à 900	65,70 \$	190 240 \$	211 \$
901 à 950	65,70 \$	193 530 \$	204 \$
951 à 1 000	65,70 \$	196 820 \$	197 \$
1 001 à 1 050	65,70 \$	200 110 \$	191 \$
1 051 à 1 100	65,70 \$	203 400 \$	185 \$
1 101 à 1 150	65,70 \$	206 690 \$	180 \$
1 151 à 1 200	65,70 \$	209 980 \$	175 \$
1 201 à 1 250	65,70 \$	213 270 \$	171 \$
1 251 à 1 300	65,70 \$	216 560 \$	167 \$
1 301 à 1 350	65,70 \$	219 850 \$	163 \$
1 351 à 1 400	65,70 \$	223 140 \$	159 \$
1 401 à 1 450	65,70 \$	226 430 \$	156 \$
1 451 à 1 500	65,70 \$	229 730 \$	153 \$
1 501 et plus	57,30 \$	229 730 \$ + 57,30 \$ par élève à partir du 1 501 ^e élève	

CALCUL DES SUPERFICIES REQUISES POUR LES TERRAINS
Écoles primaires, primaires-secondaires, secondaires

ÉCOLE PRIMAIRE

Exemple

Calcul du terrain requis pour une école primaire de 3 maternelles, 12 classes et un local de service de garde.

Superficie totale de l'école	X	60 %	=	Superficie au sol du bâtiment
2 960 m ²	X	60 %	=	1 776 m ²

Superficie minimum du terrain	X	2,5	=	4 440 m ²
1 776 m ²	X	2,5	=	4 440 m ²

Superficie maximum du terrain	X	5,0	=	8 880 m ²
1 776 m ²	X	5,0	=	8 880 m ²

Pour les écoles primaires de 12 classes et moins, la superficie minimum suggérée est de 9 000 m². Un terrain de cette dimension pourra accueillir un agrandissement, s'il y a lieu.

ÉCOLE PRIMAIRE-SECONDAIRE

Pour une école primaire-secondaire, de moins de 150 élèves au secondaire, le calcul permettant de déterminer la superficie requise pour le terrain est celui du primaire.

Pour une école primaire-secondaire, de 150 élèves et plus au secondaire, le calcul permettant de déterminer la superficie requise pour le terrain est celui du secondaire.

ÉCOLE SECONDAIRE

Exemple

Calcul du terrain requis pour une école secondaire de 750 élèves.

Superficie totale de l'école	X	60 %	=	Superficie au sol du bâtiment
7 912 m ²	X	60 %	=	4 747 m ²

Superficie minimum du terrain	X	2,5	=	11 868 m ²
4 747 m ²	X	2,5	=	11 868 m ²

Superficie maximum du terrain	X	4,0	=	18 988 m ²
4 747 m ²	X	4,0	=	18 988 m ²

Pour les écoles secondaires de 1 000 élèves et moins, la superficie minimum suggérée est de 24 000 m². Un terrain de cette dimension pourra accueillir un agrandissement, s'il y a lieu.